

## COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

**PRÉSENTS** : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre, VAUCHEY Colette.

**ABSENTS** : GAUDILLIER Stéphane, ECOIFFIER Ludovic.

**ABSENTE EXCUSEE** : CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à Laurence PEGUILLET)

**SECRETAIRE** : PEGUILLET Laurence.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- VALIDER la décision modificative décrite ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>DF 022</b> Dépenses Imprévues de fonctionnement	3 500 €	
<b>DF 673 Titres annulés (exercices antérieurs)</b>		3 500 €
<b>TOTAL 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>

- FIXER comme suit les subventions de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Montants attribués en 2022	Montants à attribuer en 2023
FOYER RURAL	250 €	250
FC PLAINE 39	250 €	250
CLUB DES RIVES DU DOUBS	250 €	250
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES RPI LAC	250 €	250
CYCLO-TOURISME LONGWY	250 €	250
ASSOCIATION DES ACVG LONGWY/PESEUX	100 €	100
SOCIETE DE CHASSE DE LONGWY	250 €	0
ADMR CHAUSSIN	30 €	50
CENTRE LÉON BÉRARD	30 €	50
FFDSB DONNEURS DE SANG DOLE	30 €	50
SOUVENIR FRANCAIS CANTON DE CHEMIN	80 €	100
ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU JURA	20 €	50
PUPILLES ECOLES PUBLIQUES	20 €	50
FOYER LE COLIBRI LONS LE SAUNIER	30 €	50
ESChaussin Handball	120 €	100
DEGLING Auto Show	250 €	250
<b>TOTAL</b>	<b>2 210 €</b>	<b>2 100 €</b>

- ADOPTER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée pour le budget principal et les budgets annexes de la commune de Longwy sur le Doubs.
- NOMMER M. Hervé CLAVIER comme régisseur titulaire de la foire d'automne et de M. Dominique CLAVIER comme suppléant.
- VALIDER le devis de l'entreprise DECOLUM Illuminations pour un montant total de 2 867.16 € TTC.
- VALIDER le nouveau règlement du cimetière communal en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.
- FIXE le tarif des concessions et taxes de superposition comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

CONCESSION	TARIFS 2009	TARIFS 2023
TRENTENAIRE 2 M <sup>2</sup> CARRES et RENOUELEMENT 30 ANS	100.00 €	200.00 €
COLUMBARIUM		
1 URNE (15 ans) et RENOUELEMENT 15 ANS	300.00 €	300.00 €
2 URNES (15 ans) et RENOUELEMENT 15 ANS	400.00 €	400.00 €
3 URNES (15 ans) et RENOUELEMENT 15 ANS	500.00 €	500.00 €
TAXE SUPERPOSITION		
CONCESSION TRENTENAIRE OU PERPETUELLE	50.00 €	100.00 €
URNE SUPPLEMENTAIRE	50.00 €	100.00 €

- FIXE le tarif des concessions et taxe de superposition –cavurne- comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 :

CAVURNE	TARIFS 2009	TARIFS 2023
QUINZE ANS 1 M <sup>2</sup> et RENOUELEMENT POUR 15 ANS	50.00 €	100.00 €
TAXE SUPERPOSITION	25.00 €	50.00 €

- VALIDER l'offre de prix de l'entreprise SARL SCIERIE GAUTHIER pour 2 lots de peupliers à 20 € / m<sup>3</sup> sur pied.
- FIXER le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS à 234 € pour l'année 2023.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.

*Le Maire*



**Pierre THIÉBAUT**